

L'ÉCHO **DES** CHUTES

Le journal mensuel de Kingsey Falls

VOLUME XXXVI NO. 2 Le 5 février 2021



ÉCHO DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a adopté, le 11 janvier dernier, un règlement de taxation pour l'année 2021.

En 2020, les citoyens ont bénéficié d'un congé d'intérêt lors du non-respect de la date d'échéance du compte de taxes et cela dès le début de la pandémie. Le conseil municipal accorde, en 2021, ce même bénéfice tant que la pandémie sera présente et décrétée par le gouvernement. Cette décision a été prise pour venir en aide aux citoyens qui pourraient rencontrer des difficultés.

L'an passé, la ville a tenu à maintenir le plus possible les services aux citoyens malgré les restrictions imposées par la Santé publique. Nos bureaux demeurent ouverts aux citoyens mais nous vous demandons, dans la mesure où c'est possible, d'utiliser le téléphone ou le courriel au lieu de vous rendre à l'hôtel de ville. Pour les paiements du prochain compte de taxes, nous vous invitons à utiliser le plus possible les paiements par internet ou l'envoi de chèques (il y a une chute à courrier à gauche de la porte principale de l'hôtel de ville).

Lors de l'adoption du règlement no 2021-01, le taux de taxes de base appliqué au secteur résidentiel et logements est passé de **0,750 \$ à 0,7688 \$**. Celui des terrains vagues desservis de **0,750 \$ à 0,7688 \$**. Quant au taux agricole, l'exercice a fait en sorte que le taux 2021 passe de **0,680 \$ à 0,6970 \$**. C'est la seule catégorie qui peut se trouver sous le taux de base lorsque nous utilisons les taux distincts. Les dernières catégories, l'industriel et le commercial passent de **1,920 \$ à 1,9680 \$**.

La ville a fait l'exercice très méticuleusement afin d'être juste et garder une certaine proportion des revenus engendrés dans chaque catégorie, tout en respectant les critères à suivre pour élaborer les taux distincts. Le conseil s'assure d'une gestion financière rigoureuse lors de la préparation du budget, année après année.

Les tarifs de la collecte sélective sont déterminés en fonction des dépenses engendrées par ces services et des redevances que nous recevons du gouvernement. Donc, en fonction des habitudes des citoyens concernant les matières résiduelles, plus vous réduisez le contenu de votre bac noir moins nous payons de frais au site d'enfouissement et plus vous utilisez les bacs de recyclage et de compostage plus nous recevons de redevances pour les bonnes habitudes des citoyens. Pour que ce tarif soit à la baisse année après année, il faut continuer à diminuer l'utilisation du bac noir.

En 2021, le tarif lié à la collecte sélective subira une légère augmentation à la suite du renouvellement du contrat. Ce dernier a été lancé en appel d'offres public pour 2021, 2022 et 2023. Un autre facteur s'ajoute aussi à cette augmentation, tel qu'expliqué ci-haut, celui de nos redevances du ministère qui sont à la baisse dû aux habitudes des secteurs résidentiel, commercial et industriel venant ainsi affecter notre performance. Durant l'année 2021, nous allons regarder de plus près et entreprendre des démarches de sensibilisation avec tous les acteurs et cibler les secteurs qui produisent la hausse des déchets.

Quant aux tarifs pour les services d'aqueduc, d'égout et de traitement des eaux usées, ceux-ci sont aussi engendrés par les dépenses pour le fonctionnement de ces services. Année après année, les produits utilisés, l'entretien de même que les formations des employés affectés à ces services doivent être maintenus en tout temps pour assurer la qualité de nos équipements.

- Tarif aqueduc : 89,39 \$ - Tarif égout : 92,94 \$ - Matières résiduelles : 205,00 \$

Hôtel de ville
15, rue Caron
Kingsey Falls QC J0A 1B0
Téléphone : 819 363-3810
Télécopieur : 819 363-3819
Courriel : villedekingseyfalls@kingseyfalls.ca
Site Web : www.kingseyfalls.ca

Heures d'ouverture :
Lundi au jeudi : 9 h à midi et 13 h à 16 h
Vendredi : 9 h à midi



MUNI NOUVELLES

Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à la résolution no 2020-187, la session régulière du mois de mars se tiendra le lundi 1^{er} mars 2021, à 19 h 30. Cette session pourra être tenue à huis clos en fonction des directives de la Santé publique.

COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES

La collecte des matières compostables se fera les vendredis 12 février et 12 mars 2021. À compter du 2 avril jusqu'au 26 novembre, cette collecte se fera à tous les vendredis.

Note : Nous vous rappelons que les bacs doivent être placés au chemin la veille au soir.



UN BAC EST BRISÉ?

Nous vous informons que lorsque votre bac de déchets (noir), de matières recyclables (vert) ou de matières putrescibles (brun) est brisé lors de la collecte, vous êtes invités à communiquer avec l'hôtel de ville, 819-363-3810, pour nous en informer. Un employé ira constater le bris et réparera ou remplacera le bac, selon le besoin. Les bacs seront réparés ou remplacés seulement s'ils ont été achetés à la ville.

DÉNEIGEMENT DES BORNES-FONTAINES

Nous remercions les contribuables qui déneigent les bornes-fontaines tout en dégagant leur cour. Même si les employés municipaux dégagent les bornes-fontaines le plus tôt possible après une chute de neige, nous demandons à ceux qui ne désirent pas les dégager de ne pas les ensevelir sous la neige en pelletant ou en nettoyant leur entrée avec une souffleuse. Cela pourrait augmenter le délai d'intervention des pompiers lors d'un incendie. Merci de votre collaboration.



DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES

Afin d'éviter des inconvénients et des accidents, nous vous demandons de ne pas mettre la neige de vos entrées de cour dans la rue ou sur le trottoir. En durcissant, ces amas de neige peuvent endommager l'équipement de déneigement et même causer des blessures à l'opérateur. Ces amas peuvent également causer une déviation imprévue de l'équipement et causer une collision avec un véhicule circulant en sens inverse.

INTERDICTION DE STATIONNER DANS LES RUES PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE

Nous rappelons à la population, qu'en vertu de l'article 49 du Règlement général G-100 de la Ville de Kingsey Falls, il **est interdit** de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur un chemin public ou un stationnement public de la municipalité **entre 00 h 00 et 7 h 00, du 1^{er} novembre d'une année au 1^{er} avril de l'année suivante**. Ce règlement vise à assurer le dégagement rapide des voies de circulation et des trottoirs.

PISTES DE SKI DE FOND ET DE MARCHÉ

Cette année encore, la municipalité entretient un réseau de pistes de ski de fond. Nous vous rappelons que ces pistes sont destinées **exclusivement au ski de fond**.

Il est **strictement interdit** d'utiliser les pistes de ski de fond et les sentiers pour les chevaux pour faire du VTT ou de la motoneige.



La marche se fait sur la piste cyclable uniquement.

PATINOIRE EXTÉRIEURE ET ANNEAU DE GLACE AU PARC MUNICIPAL

La Ville a installé la patinoire extérieure et un anneau de glace au parc municipal. Ces installations sont ouvertes selon l'horaire suivant :

	<u>ANNEAU</u>	<u>PATINOIRE</u>
	<u>Patinage libre</u>	<u>Patinage libre</u>
du lundi au vendredi inclusivement :	17 h 30 à 19 h 30	17 h 30 à 19 h 30
le samedi et le dimanche :	12 h 00 à 19 h 30	12 h 00 à 19 h 30



Les installations seront ouvertes lors des journées pédagogiques de 12 h 00 à 19 h 30.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE CES INSTALLATIONS SERONT OUVERTES SEULEMENT SI LA SANTÉ PUBLIQUE L'AUTORISE. Nous vous invitons à surveiller la page Facebook de la ville pour connaître le développement des règles de la Santé publique.

PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

L'inspectrice en bâtiment, madame Diane Beauchesne, est disponible le mercredi seulement. Nous demandons la collaboration des personnes qui désirent obtenir un permis de construction ou de rénovation en présentant leur demande à l'avance afin d'éviter des désagréments liés à l'impossibilité d'obtenir un permis à temps pour les travaux. Nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec l'inspectrice en bâtiment, en communiquant au 363-3810, vous évitant ainsi des attentes. Vous pouvez trouver les formulaires de demande de permis sur le site internet de la ville : www.kingseyfalls.ca.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA (SPAA)

La Ville de Kingsey Falls a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour percevoir le coût des licences d'animaux et appliquer le règlement concernant les animaux.

Nous vous invitons donc à communiquer avec eux en ce qui concerne la gestion des plaintes et des licences. L'adresse de la SPAA est le 691, rue de l'Acadie à Victoriaville (dans le parc industriel). Téléphone : 819-758-4444, Site internet : www.spaavic.com.



Heures d'ouverture :

Lundi-mardi-mercredi-jeudi : 12 h 00 à 17 h 00;

Vendredi : 12 h 00 à 19 h 00;

Samedi-dimanche: 11 h 30 à 15 h 30.

DÉPÔT POUR APPAREILS ÉLECTRONIQUES



Toujours soucieuse de participer à la protection de l'environnement, la ville a signé une entente avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) pour un point de dépôt destiné aux appareils électroniques comprenant les articles suivants :

- Ordinateurs portables et de bureau;
- Périphériques d'ordinateur et de consoles de jeux vidéo;
- Dispositifs d'affichage;
- Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques;
- Appareils cellulaires et téléavertisseurs;
- Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau;
- Équipement TI posé au sol;
- Systèmes audio/vidéo portables/personnels;
- Systèmes audio-vidéo non portables;
- Systèmes audio/vidéo et de localisation pour véhicules;
- Ensembles de cinéma maison.

Consultez la liste complète à recyclerMESelectroniques.ca/qc.

Ce dépôt est situé au garage municipal, 57 boul. Kingsey. La collecte s'adresse aux secteurs résidentiel, commercial et industriel.

DÉPÔT POUR LAMPES FLUOCOMPACTES ET TUBES FLUORESCENTS

Dans son souci de protéger l'environnement, la ville met à la disposition de ses citoyens un dépôt destiné aux lampes fluocompactes et tubes fluorescents. Ce dépôt est situé du côté droit du garage municipal, situé au 57 boul. Kingsey où la ville a installé une armoire pour l'entreposage sécuritaire de ces lampes et tubes. Nous demandons donc votre collaboration pour trier correctement les lampes fluocompactes et tubes fluorescents, non cassées et sans

emballage, dans les compartiments identifiés à cette fin. Veuillez prendre note que pour des quantités trop importantes de tubes fluorescents, des frais pourront être exigés. Vous trouverez des informations additionnelles concernant le programme RecycFluo sur le site www.recycfluo.ca.

NUMÉRO POUR URGENGE MUNICIPALE

Pour signaler une **urgence MUNICIPALE SEULEMENT (aqueduc, égout, voirie)**, en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal, composez le numéro 819-363-3815. **Pour les autres urgences (incendie, ambulance), composez le 9-1-1.**

L'ÉQUIPE MUNICIPALE



VILLE DE
KINGSEY FALLS

Aux personnes intéressées par le rapport de la consultation donnant suite à l'appel de commentaires écrits tenue du 6 au 21 janvier 2021, relativement aux demandes de permis en vue de la construction et de l'agrandissement de bâtiments destinés à l'élevage porcin.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le 1^{er} février 2021, le conseil a adopté le rapport de la consultation à la suite de l'appel de commentaires écrits sur le projet d'élevage porcin de M. Stéphane Roy, Ferme S. Roy inc., au 115, 10^e Rang à Kingsey Falls.
2. Le 1^{er} février 2021, le conseil a adopté le rapport de la consultation à la suite de l'appel de commentaires écrits sur le projet d'élevage porcin de M. Stéphane Roy, Ferme S. Roy inc. au 342, route du Mont-Proulx à Kingsey Falls.
3. Les rapports de la consultation et les résolutions déterminant les conditions auxquelles est assujettie la délivrance des permis demandés peuvent être consultés au bureau de la Ville de Kingsey Falls, 15, rue Caron, Kingsey Falls durant les heures d'ouverture du bureau, et copie peut en être obtenue moyennant le paiement des frais.

Donné à Kingsey Falls, le 5 février 2021

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière



VILLE DE
KINGSEY FALLS

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée que le conseil municipal de Kingsey Falls a adopté, lors d'une session ordinaire tenue le 1^{er} février 2021, les règlements suivants :

- **Règlement n° 2021-03 – Règlement de tarification – Vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2021**
- **Règlement n° 2021-04 – Règlement autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec souffleuse à neige**

Ces règlements entrent en vigueur le 5 février 2021, date de leur publication.

Copie de ces règlements est disponible pour consultation pendant les heures d'ouverture, à l'hôtel de ville situé au 15, rue Caron.

Donné à Kingsey Falls, le 5 février 2021

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière



VILLE DE
KINGSEY FALLS

EMPLOIS D'ÉTÉ ÉTUDIANT

La Ville de Kingsey Falls offre des emplois d'été dans les domaines suivants :

- Animateur au camp de jour pour les jeunes;
- Intervenante en éducation spécialisée ou psychoéducation pour le camp de jour (cours terminé ou 2 ans de complétés) ou autres formations ou expériences pertinentes;
- Sauveteur national pour la piscine municipale (qualifications requises : brevet de sauveteur national et certification moniteur en sécurité aquatique; âge minimum : 17 ans);
- Journalier pour inventaire de bacs en milieux urbain et rural.

Conditions d'emploi :

- L'étudiant doit être aux études durant l'année 2020-2021 et être inscrit pour l'année scolaire 2021-2022.
- Il doit s'engager à assumer son emploi pendant toute la durée prévue. (30-40 heures par semaine, pour 7 semaines)
- Il doit faire preuve de dynamisme, d'assiduité et être responsable.
- Pour le camp de jour : obligation de suivre la formation en animation camp de jour. L'inscription sera payée par la ville.

Salaire :

Le salaire sera fixé selon les conditions de la Ville de Kingsey Falls.

Les étudiants sont donc invités à faire parvenir à l'hôtel de ville, **au plus tard le 5 mars 2021 à midi**, leur curriculum vitae accompagné du formulaire à compléter disponible à l'hôtel de ville (ouvert de 9 h à midi et de 13 h à 16 h du lundi au jeudi et de 9 h à midi le vendredi), et sur le site internet de la ville.

Kingsey Falls, le 5 février 2021

Annie Lemieux, directrice générale et greffière

SEAU DE CUISINE

Soucieuse de l'environnement et dans le but de réduire l'enfouissement des déchets, la Ville de Kingsey Falls offre à ses citoyens le seau de cuisine pour le transfert des déchets de table au bac à compost.

- Sa forme ovale permet un nettoyage facile et complet;
- Le seau se place dans l'évier et va au lave-vaisselle;
- Le volume de 7,5 litres permet de vider le seau deux à trois fois par semaine;
- Le verrou à déclic et le couvercle à double rebord de 360° sont des barrières efficaces contre les mouches et les odeurs;
- Le seau de cuisine peut être accroché sur le revers de la porte d'armoire ou le déposer sur le comptoir.



Vous pouvez vous procurer votre seau gratuitement en vous présentant à l'hôtel de ville, situé au 15, rue Caron, aux heures d'ouverture, soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Un seul seau sera donné par logement sur présentation d'une pièce d'identité.



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE KINGSEY FALLS

SITUATION D'URGENCE ET SINISTRE

En situation d'urgence ou de sinistre, **il vous revient d'accomplir les premiers gestes** pour assurer votre propre sécurité, celle de votre famille et la sauvegarde de vos biens.



LA TROUSSE D'URGENCE

La trousse d'urgence doit contenir suffisamment d'articles pour **permettre à votre famille de subsister pendant au moins les 3 premiers jours d'un sinistre.**

Articles essentiels

- ✓ **Eau potable** - 2 litres par personne par jour pour au moins 3 jours
- ✓ **Nourriture non périssable et ouvre boîte manuel** (si besoin)
- ✓ **Radio à piles** – piles de rechange
- ✓ **Lampe de poche à piles** – piles de rechange
- ✓ **Chandelles et allumettes (ou briquet)**
- ✓ **Trousse de premiers soins**



Plan familial d'urgence

Celui-ci devrait contenir les informations suivantes :

- ✓ **Dressez une liste de coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence.**
- ✓ **Faites le plan d'évacuation de votre maison.**
- ✓ **À la maison, sachez comment couper l'eau, l'électricité et le gaz, s'il y a lieu.**
- ✓ **Planifiez un itinéraire pour quitter votre quartier.** N'oubliez pas de signaler aux responsables des mesures d'urgence de votre municipalité que vous avez quitté votre domicile et l'endroit où vous logez.
- ✓ **Dressez un inventaire de vos biens, avec preuves d'achat, photos ou bandes vidéo.**

Pour de plus amples informations, veuillez visitez le site internet du ministère de la sécurité publique à l'adresse suivante : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres.html>



La patinoire municipale extérieure et l'anneau de glace sont en enfin prêts.

Voici les nouvelles exigences gouvernementales pour les patinoires extérieures :

- **Le hockey** et les autres sports d'équipe sont **INTERDITS** (aucun bâton de hockey n'est permis sur la patinoire ou l'anneau)
- Seul le patinage libre est autorisé.
- Il doit être **réalisé seul** (aucun rassemblement d'amis ne sera autorisé) ou avec les **occupants d'une même adresse**.
- En tout temps, la **distanciation physique de 2 m** doit être respectée, sauf pour les membres d'une même famille.
- Il est important de suivre le sens de circulation indiqué sur les bandes de la patinoire et sur le trajet de l'anneau de glace.
- D'après nos installations, le nombre de personnes présentes autorisé en même temps est de **15 personnes par site (patinoire 15 et anneau 15)**.
- La capacité d'accueil du Pavillon des loisirs est limitée à 8 personnes en même temps.
- Dans la mesure du possible, nous demandons aux patineurs d'arriver prêts avec leurs patins dans les pieds sans passer par le Pavillon des loisirs.
- Le port du masque et la désinfection des mains sont obligatoires à l'intérieur du Pavillon
- Advenant que nous ayons atteint notre capacité maximum sur nos 2 sites les nouveaux participants devront attendre que des places se libèrent.
- Dans ce cas, une période maximum de 45 minutes sera allouée à chaque participant du patinage libre (patinoire et anneau confondu).
- La buvette d'eau est fermée, pensez à apporter votre bouteille d'eau.
- Demeurez courtois avec les jeunes préposés à la patinoire, ils ne font que leur travail.

Pour tous commentaires ou informations 819-363-3833

La direction



IMPORTANT

*****SKI DE FOND*****MARCHE ***** RAQUETTE*****

SKI DE FOND

- L'accès aux pistes de ski de fond se fait soit par la rue Lemaire ou encore par l'unique entrée sur la piste cyclable indiqué à cet effet.
- Il est important que vous respectiez la distance de 2 mètres entre les autres skieurs.
- Suivre le sens indiqué par des flèches pour éviter de croiser d'autres skieurs
- Utiliser le sentier indiqué sortie pour terminer votre randonnée
- Les sentiers de ski de fond sont seulement pour le ski de fond, ni piéton, ni raquette et ni de chien en laisse n'y sont autorisés.

MARCHE

- La piste cyclable est le seul endroit servant de sentier pédestre.
- La distanciation de 2 mètres entre les usagés est obligatoire en tout temps.
- Le sens de la circulation est identique à la circulation automobile dans la rue.
- Le départ se fait à l'entrée sur la rue Lajeunesse, on emprunte la piste en marchant à droite et pour le retour on utilise l'autre côté.
- Les sentiers intérieurs sont des sentiers équestres seulement. Ils ne sont pas des sentiers de marche entretenus par la ville mais plutôt par le propriétaire des lieux.

RAQUETTE

- Pour l'instant, nous n'avons pas de sentier de raquette balisé.

EN TOUT TEMPS, LES MOTONEIGES ET LES 4 ROUES SONT

INTERDITS DANS LES SENTIERS

Pour des informations supplémentaires :

Martine Côté

Coordonnatrice des loisirs

819-363-3833

loisirs@kingseyfalls.ca



Du 1^{er} au 28 février 2021

INSCRIPTION

CAMP DE JOUR ÉTÉ 2021

Pour les enfants

ayant des besoins particuliers *

Inscription en personne seulement,
sur rendez-vous

Hôtel de ville, bureau des loisirs - 15, rue Caron

Horaire du camp de jour pour l'été 2021 :

Lundi 28 juin au vendredi 13 août, de 7 h 30 à 17 h 30

5 ans (au 28 juin, maternelle plein temps 4 ans ou 5 ans complété) à 12 ans

Tarif camp de jour : (apporter carte d'assurance maladie)

170 \$ par enfant d'une même famille (incluant chandail du camp) pour 4 jours de camp, la 5^e journée c'est la sortie, le coût est en sus. Le camp est fermé le jour de la sortie.

Maximum de 485 \$ par famille à la même adresse. Majoration de 60% pour les non-résidents

Frais de retard de 10\$/enfant après le 28 février 2021



Pour plus d'informations : Martine Côté, Coordonnatrice des loisirs

819-363-3833 loisirs@kingseyfalls.ca

*Besoins particuliers :

- Enfant ayant reçu un diagnostic ou en processus d'évaluation en milieu scolaire
- Enfant bénéficiant d'un plan d'intervention
- Enfant ayant besoin quotidiennement du soutien d'un adulte pour différentes tâches.



Comment participer et avoir 2 chances de gagner des prix:

1^{er} Il suffit d'ériger une construction à base de neige, de la prendre en photo et de l'inscrire sur le site www.defichateaudeneige.ca. Des drapeaux gratuits sont disponibles au bureau des loisirs, 15 rue Caron, Kingsey Falls. De nombreux prix à gagner, les tirages sont faits au hasard.

2^e La Corporation des loisirs de Kingsey Falls vous offre également la chance de gagner un des 5 prix en argent de 100 \$. Vous devez également envoyer vos photos à loisirs@kingseyfalls.ca. Les prix seront tirés au hasard parmi les photos reçues.

Prendre note que les prix offerts par le Défi Château De Neige et ceux de la Corporation des loisirs sont indépendants l'un de l'autre.

Consignes de sécurité

Les structures doivent être sécuritaires : **les toits, les portes en bois et les tunnels sont interdits.**

Information : Martine Côté
Coordonnatrice des loisirs
819-363-3833
loisirs@kingseyfalls.ca



Pour passer le temps

Assise sur la chaise, je sais que ce sera long, un bon 4 heures, la bouche grande ouverte. Quelle idée de vouloir tout régler en même temps ? Pourtant, il était d'accord et ne m'en a pas dissuadée. Mon cher dentiste, je l'apprécie. Il est attentionné et, depuis le temps qu'il s'occupe de ma santé buccale, j'ai l'impression qu'il connaît bien chacune de mes dents. « *Si tu veux bien, on va commencer.* »

Comme ma seule responsabilité est de garder ma bouche ouverte, je peux maintenant laisser mon esprit vagabonder. Pendant qu'il extrait ma dent de sagesse, qu'il bâtit une couronne et répare un plombage, mes pensées me transportent à l'époque d'avant mon mariage. Je me souviens que j'en avais plus qu'assez de mon célibat. J'avais le goût de créer une petite famille à moi. Dans la deuxième moitié de la vingtaine, c'en était devenu une obsession. « *Ouvre plus grand en penchant la tête un peu vers moi. Oui, très bien, reste comme ça.* » « *Han, han !* », est tout ce que j'arrive à répondre.

Je replonge d'emblée dans mes souvenirs... J'avais lu quelque part qu'une demande claire et sincère répétée régulièrement pouvait aider à sa réalisation. *Aide-toi et le ciel t'aidera*, comme dit l'adage. J'avais alors composé un petit poème, un peu moche compte tenu de mes piètres talents en la matière, mais tout de même efficaces :

*Bien avant, la fin de l'été,
je vais rencontrer mon Prince charmant.*

Ce message à la Providence, je l'avais collé à ma table de chevet pour le lire dès mon réveil tous les matins pour ensuite ne plus y penser. *Lâcher prise* était la consigne. « *S'il te plaît, penche la tête de l'autre côté en fermant la bouche juste un peu.* » Ouf ! Toute une façon de me ramener à la réalité que je m'empresse de fuir en retournant dans mes souvenirs.

J'avais effectivement lâché prise, car le jour où la Providence m'a fait signe, je n'ai pas immédiatement reconnu la réponse à ma demande. Nous étions à la fin du mois d'août et je lavais ma voiture. C'est alors que le Prince charmant est apparu. Il était du coin et s'était arrêté.

« *Bonjour, me reconnais-tu ?* » Et j'avais répondu : « *Oui, t'étais un p'tit bum !* » C'était sans méchanceté, plutôt taquin, mais ça aurait pu mettre un terme avant même que ne commence notre histoire d'amour qui dure depuis 30 ans.

La plus grande magie de notre roman d'amour était que, de son côté, il avait lui aussi utilisé cette même stratégie bien à la mode à l'époque. Il avait affiché sur son frigo un mot qui se lisait comme suit :

*Mon guide spirituel,
aide-moi à rencontrer la personne idéale pour moi,
en temps et lieu pour le bien de mon évolution.*

Toutefois avant la fin de l'été, il s'est rebellé et il a remplacé *en temps et lieu* pour **TRÈS BIENTÔT**.

« *Bon, c'est terminé. Tu vas rester engourdie encore une couple d'heures, fais attention de ne pas te mordre. Appelle-moi s'il y a quoi que ce soit qui t'inquiète.* » Fini la rêverie, je suis ramenée vivement au moment présent. Je dois maintenant passer à la caisse, comme je vous le disais, j'aime bien mon dentiste, pourtant moins je le vois mieux je me porte. Ainsi va la vie !

Jeanne, Marthe et Liane

Février 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	³² 1	³³ 2	³⁴ 3	³⁵ 4	³⁶ 5	³⁷ 6
	Session conseil			Récupération		
³⁸ 7	³⁹ 8	⁴⁰ 9	⁴¹ 10	⁴² 11	⁴³ 12	⁴⁴ 13
				Plastique agricole	Compost	
				Ordures		
⁴⁵ 14	⁴⁶ 15	⁴⁷ 16	⁴⁸ 17	⁴⁹ 18	⁵⁰ 19	⁵¹ 20
St-Valentin				Récupération		
⁵² 21	⁵³ 22	⁵⁴ 23	⁵⁵ 24	⁵⁶ 25	⁵⁷ 26	⁵⁸ 27
			Date tombée EDC	Ordures		
⁵⁹ 28						

Mars 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	⁶⁰ 1	⁶¹ 2	⁶² 3	⁶³ 4	⁶⁴ 5	⁶⁵ 6
Semaine de relâche						
	7	8	9	10	11	12
	14	15	16	17	18	19
	21	22	23	24	25	26
	28	29	30	31		

⁶⁶ 7	⁶⁷ 8	⁶⁸ 9	⁶⁹ 10	⁷⁰ 11	⁷¹ 12	⁷² 13
				Récupération		
				Ordures	Compost	
⁷³	⁷⁴	⁷⁵	⁷⁶	⁷⁷	⁷⁸	⁷⁹
	14	15	16	17	18	19
			St-Patrick	Récupération		
⁸⁰	⁸¹	⁸²	⁸³	⁸⁴	⁸⁵	⁸⁶
	21	22	23	24	25	26
				Plastique agricole		
				Ordures		
⁸⁷	⁸⁸	⁸⁹	⁹⁰			
	28	29	30	31		
			Date tombée EDC			

Vous prévoyez effectuer des travaux de construction, de rénovation, d'installation de piscine ou autres...

RAPPEL IMPORTANT

Avant de procéder à tous travaux, informez-vous auprès de la municipalité puisque vous aurez certainement besoin d'un permis ou d'un certificat d'autorisation pour les travaux suivants :



- Construction, agrandissement, rénovation ou réparation de bâtiment
- Construction, rénovation ou agrandissement d'une remise
- Démolition ou déplacement de bâtiment
- Construction, installation et déplacement de toute enseigne
- Piscine ou spa
- Clôture, haie, muret ou galerie
- Changement d'usage ou de destination d'un bâtiment ou d'un terrain ou d'une partie de ces immeubles
- Toute opération d'excavation du sol, de remblai ou de déblai
- Implantation d'installations septiques
- Forage d'un puits
- Abattage des arbres (zone agricole)
- Recouvrement de la toiture
- Tous travaux à être effectués, exercés ou implantés sur la rive d'un lac ou d'un cours d'eau, à l'intérieur de la bande de protection riveraine, ou qui empiète sur le littoral
- Implantation de tout usage temporaire ou de toute construction temporaire, sauf les abris d'hiver pour véhicules, les clôtures à neige, les abris ou roulottes d'utilité localisées sur les chantiers de construction
- Toute vente de garage
- Opération cadastrale



Nous vous rappelons de l'importance de vous préparer tôt dans la planification de vos travaux puisque des délais sont à prévoir pour l'obtention de votre permis ou de votre certificat d'autorisation. Un permis de construction est délivré dans les 30 jours suivant le dépôt de la demande et des documents exigés. Il en est de même pour un certificat d'autorisation.

Bien que nous tentions de répondre rapidement à vos demandes, les délais peuvent varier selon la période d'achalandage.

Avant d'entreprendre des travaux, renseignez-vous et planifiez !

Diane Beauchesne
Inspectrice en bâtiment et environnement
819-363-3810, poste 3830
batiments@kingseychalls.ca





NOUVEAUTÉ!

La ville se dote d'un nouveau programme de subvention pour l'achat de produits durables d'hygiène féminine

La ville, toujours soucieuse de s'engager dans la mise en place d'initiatives écoresponsables, a mis sur pied un programme de subvention pour l'achat de produits durables d'hygiène féminine.

Les citoyennes qui optent pour l'achat de produits durables d'hygiène féminine recevront une subvention équivalant à 50 % du coût d'achat jusqu'à concurrence de 100 \$ par personne.

Conditions pour se prévaloir de la subvention :

- Faire l'achat d'un produit admissible :
 - Serviettes hygiéniques lavables
 - Protège-dessous lavables
 - Coupes menstruelles
 - Sous-vêtements de menstruation lavables (culotte menstruelles)
 - Protections lavables pour fuite urinaire
- Fournir les documents suivants :
 - Formulaire dûment rempli et signé
 - La(les) facture(s) originale(s) détaillée(s) et payée(s) du ou des produits durables
 - Preuve de résidence de l'utilisateur mentionnant l'adresse complète (ex. : bail, compte de taxes, facture d'Hydro-Québec, permis de conduire)
- La personne doit être domiciliée sur le territoire de la ville et doit utiliser les produits hygiéniques réutilisables pour elle-même ou pour l'enfant à charge;
- Déposer la demande dans un délai maximal de six (6) mois après la date d'achat.



N.B. Les modèles sont à titre indicatif seulement



PLASTIQUE # 6 → BAC NOIR



Bien que le plastique # 6 (la famille du polystyrène) soit déposé dans le bac vert à matières recyclables depuis plusieurs années, cette matière est problématique et n'est pas recyclée. La matière est accumulée et envoyée à l'enfouissement. La décision de retirer le plastique # 6 du bac à matières recyclables est conforme à la volonté de RECYC-QUÉBEC voulant que l'ensemble des régions utilise la même charte.

On met donc le plastique # 6 dans le bac noir.

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/collecte-selective-municipale/charte-matieres-recyclables>



BIBLIOTHÈQUE DE KINGSEY FALLS

13 Rue Caron
Kingsey Falls QC
J0A 1B0
Tél: 819-363-3818

Depuis le 19 octobre, seul le comptoir de prêt est ouvert pour la cueillette des documents.

Pas de circulation dans les rayons.

Vous devez faire votre commande en appelant au: 819 363-3818, par message Facebook ou par courriel: biblio040@reseaubibliocqlm.qc.ca

Nous vous rappelons qu'une chute à livres est à votre disposition.

Les prêts entre bibliothèques sont toujours disponibles.

Heures de cueillette:

lundi 18h30 à 19h30

mardi 13h à 17h

jeudi 13h à 17h

UNE BIBLIOTHÈQUE EN RÉSEAU

C'est aussi plein de services en ligne gratuits !

Avec votre numéro d'utilisateur et un NIP vous pouvez :

- Renouveler un prêt
- Réserver un document
- Demander un prêt entre bibliothèques
- Avoir accès à une multitude de livres et de ressources numériques



À LA BIBLIO,
ON EST ÉCOLOSI
APPORTEZ VOTRE
SAC RÉUTILISABLE

<https://biblietie.ca>

NOUVEAUTÉS

Romans adultes

Anaïs
Père et fils
Retrouvailles
Malédiction des Dragensblöt 7: Samuel et Emily
La plume de Mallaig

Calvé, Mélanie
Steel, Danielle
Sparks, Nicholas
Robillard, Emily
Lacombe, Diane

BD adulte

Sapiens 1: La naissance de l'humanité

Harari, Yuval Noah

Romans jeunes

Mini-Big: Boule-de-Neige la Licorne
Mini-Big: Les éliminatoires de la couche Stanley

Albums

Peppa en orbite

B.D.

Le menhir d'or



NOUVEAU PROGRAMME À VOTRE BIBLIOTHÈQUE

Les trousseS S'AMUSER, LIRE ET GRANDIR.
Ces ensembles de documents et jeux s'adressent aux gens éprouvant des difficultés en lecture (dyslexiques, gros caractères) ou simplement pour développer le plaisir de lire !



TIRAGE DE DEUX (2) LOCATIONS GRATUITES À CHAQUE MOIS.

Les gagnants pour le mois de:

Janvier Pierre Baril
Aline Benoit

UNE NAISSANCE UN LIVRE

Abonnez votre enfant d'un an ou moins et obtenez la trousse du "bébé-lecteur".



une naissance
"LIVRE"

VENTE DE LIVRES USAGÉS

Documents adultes : 4 pour \$2.00
Format poche : 10 pour \$1.00
Documents jeunes : 10 pour \$1.00

Nous acceptons les dons de livres !!!

VITRINE DES ARTISANS

Vous avez un talent ou une passion à nous faire découvrir ? La vitrine est là pour vous. Quatre (4) expositions différentes par année.

AVIS DE COURTOISIE: vous recevrez un avis 3 jours avant la date d'échéance de vos prêts. Il suffit d'ajouter votre adresse courriel à votre dossier d'usager!

Trousses de bricolage St-Valentin

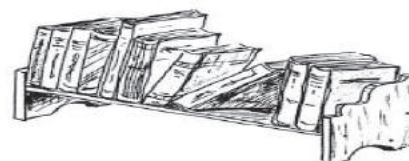
Les enfants de 2 à 10 ans fréquentant la bibliothèque entre le 1er et le 14 février recevront une trousse de bricolage thématique lors d'un emprunt de livres. Quantités limitées.

Allez visiter notre page facebook pour plus d'informations!!!

L'abonnement à la bibliothèque est gratuit pour tous les résidents de Kingsey Falls.

À VOTRE DISPOSITION À VOTRE BIBLIOTHÈQUE

- Chute à livres
- Bac pour piles usagées
- Photocopie \$0.40 ch.



L'équipe des bénévoles ainsi que Sonya Leroux , coordonnatrice

Les Journées de la persévérance scolaire

Nous vivons collectivement une épreuve plus grande que nous. Nos repères et notre quotidien en sont affectés depuis déjà plusieurs mois. Nous avons de bons moments et de moins bons moments. Faisons preuve de bienveillance les uns envers les autres.

Pour leur part, en ce moment, les étudiants doivent s'adapter, affronter leurs craintes, gérer leur anxiété et leur perte de motivation. Leur vécu est sans pareil. Comment pouvons-nous comprendre ce qu'ils vivent : apprendre à distance, garder sa concentration devant l'écran et maintenir ses distances, toujours loin de nos amis.

Les Journées de la persévérance scolaire (JPS) sont l'occasion pour tous d'encourager et de valoriser tout le travail derrière les réussites du parcours scolaire. Elles sont célébrées chaque année au mois de février. Cette période du calendrier scolaire est d'ailleurs stratégique puisqu'on y observe souvent une baisse de motivation.

Les JPS rappellent que nous contribuons tous à la création de conditions gagnantes pour favoriser la réussite des petits, comme des grands!

Rendons hommage à la résilience dont ils font preuve

Plus que jamais, il est important d'encourager et de motiver tous ceux, petits ou grands, qui sont en formation. Afin de souligner avec éclat les Journées de la persévérance scolaire, la municipalité vous invite à participer au mouvement d'encouragement #topela mené par la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec.

Du 15 au 19 février 2021, nous vous invitons à tracer vos mains sur du papier, les découper et les coller sur vos fenêtres.

Pourquoi la main ? Nous avons tous placé notre main sur l'épaule de quelqu'un pour l'encourager, l'appuyer, le soutenir. À présent, faisons-le à distance. Affichez votre encouragement, votre bienveillance, votre fierté. Affichez votre main, pour eux. Collectivement, nous vivrons *un moment, pour eux*.

Témoignons notre fierté

Pour les plus créatifs d'entre vous, laissez votre inspiration alimenter des initiatives qui témoigneront notre fierté ! Nous vous invitons à faire rayonner vos témoignages sur les réseaux sociaux avec les mots-clés : #topela et #unmomentpoureux et collectivement, célébrerons leur persévérance !

Et à tous ceux en formation, continuez !

Et à vous, les jeunes et les moins jeunes, qui êtes en apprentissage, à l'école ou devant votre écran, nous sommes fiers de vous, ce n'est pas facile, mais gardez le cap. Nous vous encourageons à prendre soin de vous, à garder le moral et à persévérer, à votre rythme.

« Dans un voyage ce n'est pas la destination qui compte, mais toujours le chemin parcouru, et les détours surtout. »

Philippe Pollet-Villard

Emplois au recensement

Statistique Canada embauchera dans votre collectivité!

- Nous embauchons environ 32 000 personnes dans le cadre du recensement en vue de dénombrer toutes les personnes au Canada.
- La planification des écoles, du logement ainsi que des services de santé et d'urgence se fait au moyen des données du recensement.
- Dans le contexte actuel de la COVID-19, nous nous engageons à assurer la sécurité de nos employés en tout temps.
- Aidez votre collectivité à planifier l'avenir : postulez dès le 6 janvier 2021!

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS :

- Le taux de rémunération varie entre 17,83 \$ et 21,77 \$ l'heure **selon le poste**, en plus des dépenses admissibles.
- Les dates de début et de fin d'emploi varient selon le poste et le lieu de travail, mais se situent dans la période allant de mars à juillet 2021.
- Vous devez être disponible pour travailler selon un horaire flexible, principalement le soir et la fin de semaine.

Retenez cette date! Postulez dès le 6 janvier 2021.



www.recensement.gc.ca

ATS (un appareil de télécommunication pour personnes sourdes) : 1-833-830-3109

Canada

RECENSEMENT

Statistiques Canada procèdera, en mai 2021, au recensement de la population.

La Ville de Kingsey Falls appuie le Recensement 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

Parents vieillissants, parlons-en!

Saviez-vous que nous sommes toutes de potentielles personnes proches aidantes? Saviez-vous que lorsque nous portons ce rôle de proche aidant nous n'en sommes pas toujours conscients? Une belle façon de se sensibiliser à cette réalité socialement très présente est de se procurer le guide « parents vieillissants, parlons-en! ». Vous y découvrirez différents sujets qui pourraient susciter votre intérêt et faciliter les échanges au sein de votre famille, que ce soit à titre préventif ou pour faire un bilan si une situation de proche aidance est déjà installée.

Pour l'obtenir ou simplement vous renseigner à ce sujet, il suffit de téléphoner à l'association des proches aidants Arthabaska/Erable au (819) 795 3577 ou écrire à l'adresse courriel : soutien@prochesaidantsae.com

PARENTS VIEILLISSANTS, PARLONS-EN !

Guide d'accompagnement pour les familles



« Dans la vie, il y a quatre types de personnes:
Ceux qui ont été proches aidants.
Ceux qui sont proches aidants.
Ceux qui seront proches aidants.
Ceux qui ont besoin d'un proche aidant. »
Rosalynn Carter, Ancienne Première Dame des États-Unis

*Les associations de proches
aidants du Centre-du-Québec*

Et si un jour ça m'était utile... : le Curateur public du Québec



Le Curateur public du Québec a récemment fêté ses 75 ans. L'organisme, l'un des plus anciens du gouvernement québécois, veille à la protection d'adultes inaptes et de biens de mineurs.

Protéger un proche inapte

On dit d'une personne qu'elle est inapte lorsqu'elle ne peut plus s'occuper d'elle-même ou de ses biens en raison, par exemple, d'une maladie dégénérative, d'une maladie mentale, d'un traumatisme crânien ou d'une déficience intellectuelle. Ce sont des conditions qui peuvent altérer les facultés mentales ou l'aptitude physique à exprimer sa volonté. Il y aurait environ 160 000 personnes inaptes au Québec.

Comment peut-on les protéger? Dans la plupart des cas, le soutien de l'entourage suffit. Si des proches prennent soin de la personne inapte et que ses biens sont faciles à gérer, il n'est pas nécessaire d'avoir recours à la tutelle, à la curatelle ou d'homologuer un mandat de protection.

Cependant, dans d'autres cas, les besoins de protection sont plus grands. Au 31 mars 2020, plus de 35 500 adultes québécois étaient sous régime de protection, privé ou public, ou sous mandat de protection homologué.

Surprenant, mais vrai : il est possible de prévoir l'imprévisible !

Avez-vous déjà pensé à ce qui arriverait si, un jour, à cause d'une maladie ou d'un accident, vous n'étiez plus apte à vous occuper de votre personne ou de vos biens? Le mandat de protection est un moyen que vous vous donnez pour choisir vous-même, en toute lucidité et dès maintenant, une ou plusieurs personnes de confiance qui, dans une telle éventualité, prendraient soin de vous et de vos affaires. Vous facilitez ainsi la tâche aux membres de votre famille.

Votre mandat permet d'exprimer clairement les pouvoirs de votre mandataire et ce que vous souhaitez concernant votre milieu de vie, l'administration de vos biens, les volontés de fin de vie, etc. Le Curateur public propose un guide et un formulaire gratuits à la section Faites votre mandat de protection sur son site Web : www.curateur.gouv.qc.ca. N'attendez pas!

De grands changements à venir

Le Curateur public est sur la voie de la modernité. Le 2 juin 2020, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité la Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes. Lorsque la loi sera en vigueur en 2022, le nouveau dispositif de protection s'adaptera à chaque situation et valorisera l'autonomie, tout en tenant compte des volontés et des préférences.

L'un des importants changements sera la création d'un nouveau service, soit la **mesure d'assistance**. Cette mesure permettra à une personne qui a une difficulté d'être accompagnée par un ou deux assistants qui l'aideront dans sa prise de décision pour prendre soin d'elle-même, administrer ses biens ou exercer ses droits. Ils pourront recueillir et communiquer des renseignements pour elle, transmettre ses décisions, etc. Il s'agira d'une mesure volontaire, non judiciairisée et sans frais. Elle permettra une reconnaissance officielle du rôle que jouent déjà de nombreux proches. Pour plus d'information, inscrivez-vous à l'infolettre *Mieux protéger* (www.curateur.gouv.qc.ca) ou composez le 1 844 LECURATEUR (532-8728).





Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nos services sont maintenus malgré les restrictions

Plessisville, 13 janvier 2021 — La nouvelle année est à nos portes et déjà, elle comporte de nombreux défis. Par contre, comme notre milieu de vie est considéré « service essentiel », nous sommes ouverts pour accueillir les usagers qui en ressentiraient le besoin.

Dans le respect des mesures sanitaires, le milieu de vie Ô Rivage pourra accueillir ses usagers à partir du **12 janvier 2021**. Il est important de préciser que l'organisme aura une ressource dédiée au respect de ces règles tant que la crise sanitaire sévira.

Ateliers

Ô Rivage a pour mission d'accompagner les gens dans leur cheminement personnel face aux diverses dépendances. Nous offrons donc des ateliers dans le milieu de vie pour aider nos usagers dans ce sens. La liste des ateliers se retrouve sur le site Internet de l'organisme au orivage.ca, dans la section Activités.

Rappels importants

Notre service d'écoute téléphonique est disponible du lundi au vendredi de 9h à 17h. Notre milieu de vie est ouvert pour une visite informelle du mardi au jeudi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h et le jeudi soir, sur rendez-vous seulement (avant le couvre-feu).

Le nombre de places pour nos ateliers est limité, dans le but de respecter les mesures sanitaires. Il est alors essentiel de réserver en appelant au 819-362-8646.

La consommation de substances à risques, les dépendances et la santé mentale passent trop souvent inaperçus, c'est pourquoi il est essentiel de promouvoir le mieux-être, notamment pour apprendre à répondre autrement aux envies de consommer, d'adopter de saines habitudes de vie, d'apprendre à prendre soin de soi, de sa santé mentale et mieux vivre avec l'anxiété, le stress et d'en parler publiquement.

C'est dans cette optique que l'organisme fait appel à vous pour partager ces informations.

Pour toutes informations :

Ô Rivage

Julie Deslauriers

Directrice générale

Courriel : direction@orivage.ca

Téléphone cellulaire : 418814-5535

Merci de nous appuyer depuis si longtemps. Pour nous, prendre soin de notre communauté est un gage de vie meilleure.



SERVICE DE COUTURE

Bas de pantalon, de rideaux ou autres,
ajustement, réparation, etc.

Communiquer avec Jeanne Labbé 819-363-2098

CDCBF

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS

Ensemble et AUTREMENT!

Présente



La MAISON Le COUDRIER

Maison le Coudrier

Permettre à des personnes vivant avec une déficience motrice sévère de vivre de manière la plus autonome possible dans un îlot de logements. L'organisme adhère au programme Accès-Logis, ce qui permet aux locataires à faible revenu de pouvoir bénéficier des services.

- » 11 logements adaptés à l'intérieur de la résidence ;
- » Services pour répondre aux activités de la vie quotidienne et aux activités de la vie domestique ;
- » Service de préposés aux bénéficiaires présents, 7 jours par semaine et 24 heures par jour ;
- » Logements subventionnés.

320, rue Blais, Victoriaville (QC) G6P 1H8

819 751-3232

Courriel : maisonlecoudrier@videotron.ca

Visitez notre site internet au :
<https://cdcbf.qc.ca/fr/maison-le-coudrier>

TRAVAILLEUR DE MILIEU *auprès des aînés*

Écoute sans jugement

Rencontre l'aîné dans son milieu de vie

Informe sur les ressources et réfère au besoin

Soutien l'aîné dans ses démarches

Service gratuit et confidentiel

Jonathan Rioux

Travailleur de milieu
auprès des aînés
en municipalité



819 758-4188

Cellulaire: 873 665-1078

*« Le travailleur de milieu
est là pour vous accompagner! »*

Carrefour
D'ENTRAIDE BÉNÉVOLE
DES BOIS-FRANCS



CLINIQUE DENTAIRE
Dr Jocelyn Corbeil

DE LA PRÉVENTION
À L'IMPLANTOLOGIE

VOTRE SANTÉ DENTAIRE NOUS TIENT À CŒUR DEPUIS PLUS DE 25 ANS

Jocelyn Corbeil, d.m.d.

819 363-3050
19-A, Comeau, Kingsey Falls (Qc), JOA 1B0
cliniquedrcorbeil.com






Pour mettre toutes les chances de ton côté
Passe nous voir pour mettre ton CV à jour

Curriculum vitae | Simulation d'entrevue | Recherche d'emploi

Région d'Asbestos 819 879-7667 | Région de Richmond 819 826-1999 | Région de Warwick 819 358-983



Centre chiropratique
Kingsey Falls

Dre Karine Morin D.C.
chiropraticienne

- Troubles musculaires, articulaires et neurologiques
- Soins pour toute la famille • Sur rendez-vous seulement

T : 819.363.2800
40, rue Comeau, Kingsey Falls, Qc JOA1B0



Les Couvertures
MICHEL LAMONTAGNE

- **Rénovation de toiture**
- **Revêtement extérieur**
- **Agrandissement**

ESTIMATION GRATUITE
819.357.1997

RBQ : 8278-6724-17



épinette

Entretien ménager
commercial et industriel

Pour une soumission

Téléphone: 819-552-9115
Courriel: serviceclients@epinette.eco

epinette.eco



HOMME À TOUT FAIRE

POUR TOUTS TYPES DE TRAVAUX
INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS



Spécialités:

RÉNOVATIONS PIERRE BARIL
LICENCE RBQ: 5658-2208-01
RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL

- * Portes et fenêtres
- * Joints et peinture
- * Céramique
- * Abattage d'arbres

rés: 819-358-9005
cell: 819-806-9015

PHARMACIE
JEAN-FRANÇOIS LECLERC ET
GUILAUME LATULIPPE INC.

21, rue Comeau, Kingsey Falls
819 363-3000

Lundi et mardi: 9 h à 18 h
Mercredi: 9 h à 20 h
Jeudi et vendredi: 9 h à 18 h
Samedi et dimanche: Fermé



membres affiliés à **Proxim**

Excavation

Pierre Houle *Enr.*
KINGSEY-FALLS

Cell.: 819-352-7376
Rés.: 819-363-2147



Transports & travaux de tous genres
Gravier, Terre, sable, etc.



**Maison
de
la
Coiffure**

Denise Mayrand
propriétaire



Tél. : 819 363-2669



accès travail
Consultants en stratégie de carrière
et en ressources humaines

J'ai trouvé!

**Vous cherchez un emploi *stimulant* et
satisfaisant? On peut vous aider!**

 49, rue De Courval
Victoriaville

819 758-2964
www.accestravail.com



KARATÉ

Début de la session 2021 à déterminer (salle municipale 7 rue Tardif)
Scéance d'information/inscription à 18h30 suivi d'un cours famille 18h45

3 semaines d'essais GRATUIT et habit fourni au débutant (sur inscription)

Ado/adulte 13 ans et plus : Mardi et Jeudi 19h45 à 21h00 (Les heures peuvent varier légèrement)
Enfants/Familles : Mardi et Jeudi (en alternance) 18h45 à 19h45

Info : Mario Boisvert 819 806-5676
karate-kingsey@hotmail.com



- Soudure générale
- Unité mobile
- Fabrication

Tél. : 819 363-9020 Cell. : 819 795-8234 Téléc. : 819 363-9077

entreprisetherrien@telwarwick.net

12 rue Lemaire, Kingsey Falls (Québec) JOA 1B0

HARMONIE D'ASBESTOS

HARMONIE SÉNIOR
Ensemble de niveau avancé. S'adresse aux musiciens ayant une expérience à l'instrument.

HARMONIE JUNIOR/CADETTE - COURS D'INSTRUMENT
7 ans et + / Adultes - Instruments à vent et percussions

ÉVEIL MUSICAL AVEC KARINE GORDON
Enfants de 1 à 6 ans

DEPUIS 90 ANS!

ESSAI GRATUIT - CONTACTEZ-NOUS: harmonieasbestos@gmail.com www.harmonieasbestos.com

CHAUFFAGE, CLIMATISATION ET VENTILATION
À VICTORIANVILLE ET ENVIRONS

CLIMCÔ SERVICE

819 363-2767

Purificateur d'air pour système mural
Élimine les micro-organismes de plus de 99%
Sécher les matelas, tapis, rideaux et coussins chauffés

MITSUBISHI ELECTRIC

Panasonic

STELPRO

TRANE

FORFAIT NETTOYAGE UNITÉ MURALE



Pierrette Proulx
Spécialiste de l'impôt depuis
30 ans

9 Des Violettes
Kingsey Falls, JOA 1B0

TÉL. | (819) 363-2535
MESSAGERIE | prousalva57@hotmail.com



CONCOURS

Construction d'une glissade de neige

Organisé par la Corporation des loisirs de Kingsey Falls

Date limite pour participer, 8 mars 2021

Les prix à gagner : 1 de 50 \$, 1 de 100 \$ et 1 de 150 \$

Envoyez par courriel, loisirs@kingseyfalls.ca, une photo de votre glissade faite entièrement de neige. Nous devons voir sur la photo une affiche placée devant votre glissade nous indiquant clairement la date et l'année. N'oubliez pas d'inscrire vos nom, adresse et téléphone dans le courriel.

Le jury décernera les prix le 10 mars 2021

Pour information : Martine Côté

819-363-3833



CONCOURS

De photos

Sentier, forêt ou nature enneigés

Organisé par la Corporation des loisirs de Kingsey Falls

La date limite pour envoyer vos photos, 8 mars 2021

Les prix à gagner : 1 de 50 \$, 1 de 100 \$ et 1 de 150 \$

Envoyez par courriel, loisirs@kingseyfalls.ca, 2 photos de la nature couverte de neige (sentier de marche ou forêt). Une 1re photo de votre scène enneigée et une 2e photo identique à la 1re, mais sur laquelle on doit voir clairement, soit écrit dans la neige ou sur une affiche, la date et l'année. Vous pouvez participer autant de fois que vous le voulez. N'oubliez pas d'inscrire vos nom, adresse et numéro de téléphone dans le courriel.

Les gagnants seront annoncés le 10 mars 2021.

Pour information : Martine Côté

819-363-3833

